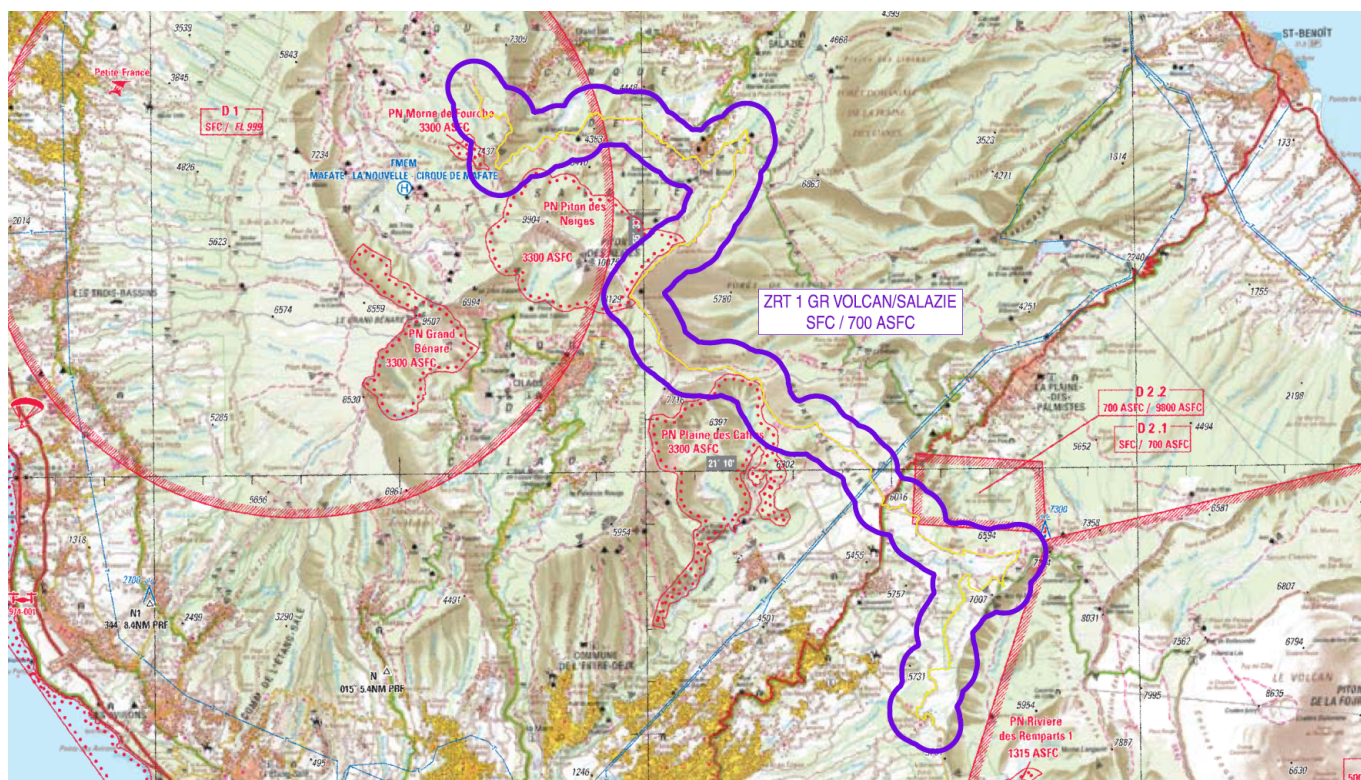


Objet : Création de cinq Zones Réglementées Temporaires (ZRT) à La Réunion dans le cadre de l'événement sportif Grand Raid 2026

En vigueur : Du vendredi 16 octobre au samedi 17 octobre 2026

Lieu : FIR : ANTANANARIVO FMMM

ZRT 1 GR VOLCAN/SALAZIE



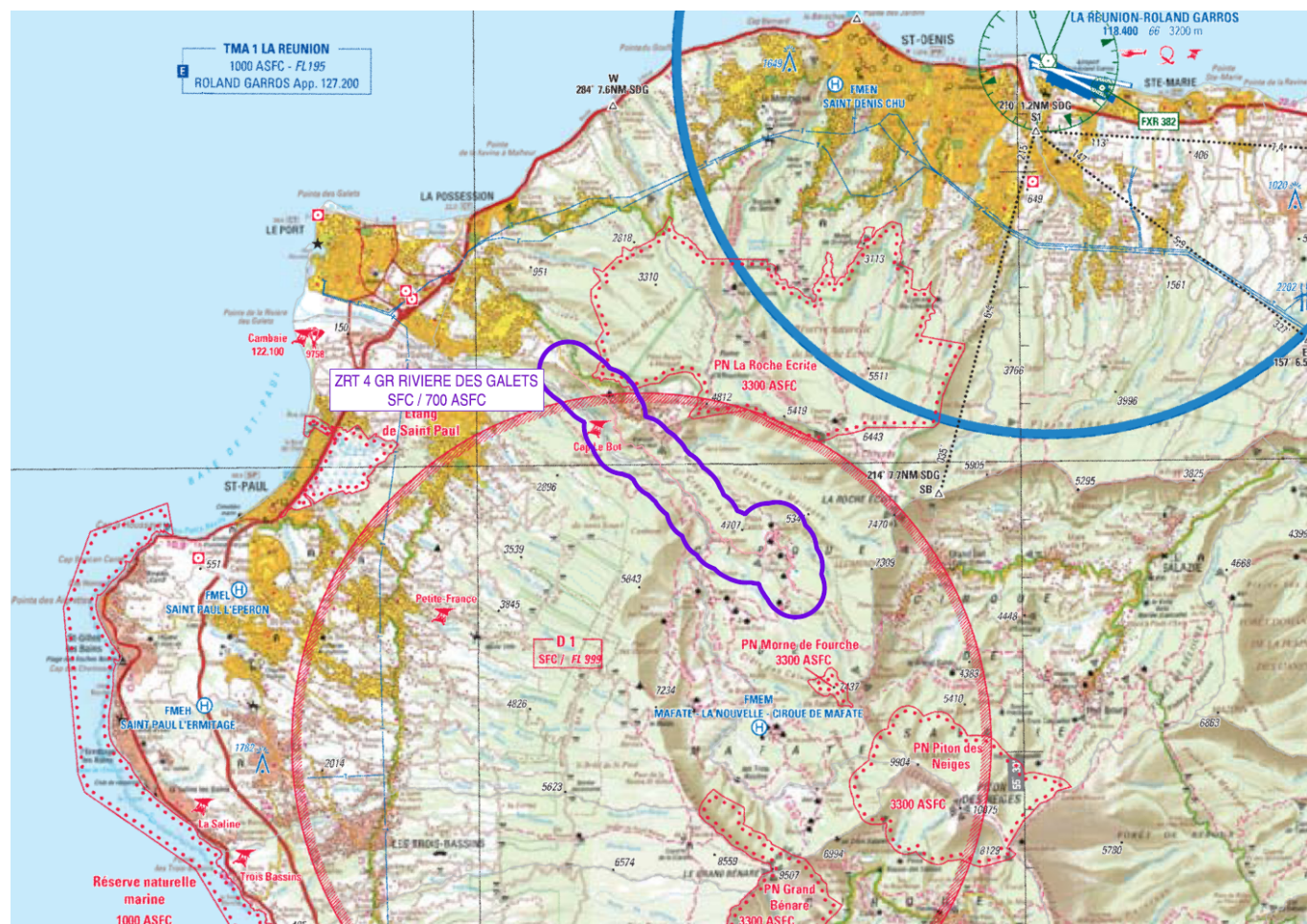
Extrait carte SIA - RUN-2024

[illegible]

Page 2/6

Page 3/6

ZRT 4 GR RIVIERE DES GALETS



Extrait carte SIA - RUN-2024

ZRT 5 GR SAINT PAUL



Extrait carte SIA - RUN-2024

ACTIVITÉ
Le “Grand Raid 2026” a lieu du 15 au 18 octobre 2026. De nombreux spectateurs sont attendus sur le parcours et notamment au départ et à l'arrivée. Les besoins de suivi des courses et de médiatisation engendreront de nombreux survols.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT 1 GR VOLCAN/SALAZIE - Le 16 octobre 2026 de SR-15 à SS+15
ZRT 2 GR SALAZIE - Du 16 octobre 2026 à SR-15 au 17 octobre 2026 à SS+15
ZRT 3 GR MAIDO/LA POSSESSION - Du 16 octobre 2026 à 0900 au 17 septembre 2026 à SS+15
ZRT 4 GR RIVIERE DES GALETS - Le 16 octobre 2026 de SR-15 à 0900
ZRT 5 GR SAINT PAUL - Le 17 octobre 2026 de SR-15 à 0700

INFORMATION DES USAGERS

L'activité réelle dans les zones est annoncée sur la fréquence :

- Auto-information : 123,500 MHz

GESTIONNAIRES

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Océan Indien (DSAC-OI)

STATUT

Les ZRT coexistent avec les espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

Contournement obligatoire y compris pour les aéronefs sans personnes à bord sauf pour :

- les aéronefs autorisés par le gestionnaire de la zone,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone.

SERVICES RENDUS

Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par les organismes de la circulation aérienne habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT 1 GR VOLCAN/SALAZIE****LIMITES LATÉRALES**

La ZRT suit le tracé de la Diagonale des fous (à 0,5 NM de part et d'autre) au voisinage du volcan et dans Salazie de Notre Dame de La paix (21°14'52"S 055°35'50"E) au Sentier Scout (21°02'38"S 055°26'35"E).

LIMITES VERTICALES

SFC / 700 ft ASFC

ZRT 2 GR SALAZIE**LIMITES LATÉRALES**

La ZRT suit le tracé de la Diagonale des fous (à 0,5 NM de part et d'autre) dans Salazie du Sentier Scout (21°02'38"S 055°26'35"E) au Maïdo (21°03'60"S 055°23'15"E).

LIMITES VERTICALES

SFC / 700 ft ASFC

ZRT 3 GR MAIDO/LA POSSESSION**LIMITES LATÉRALES**

La ZRT suit le tracé de la Diagonale des fous (à 0,5 NM de part et d'autre) du Maïdo (21°03'60"S 055°23'15"E) à La Possession (20°56'26"S 055°20'27"E).

LIMITES VERTICALES

SFC / 700 ft ASFC

ZRT 4 GR RIVIERE DES GALETS**LIMITES LATÉRALES**

La ZRT suit le tracé de la Mascareigne (à 0,5 NM de part et d'autre) dans la Rivière des Galets de La Plaque (21°02'10"S 055°25'49"E) à Dos d'âne (20°58'22"S 055°21'42"E).

LIMITES VERTICALES

SFC / 700 ft ASFC

ZRT 5 GR SAINT PAUL**LIMITES LATÉRALES**

La ZRT suit le tracé du Metis Trail (à 0,5 NM de part et d'autre) dans Saint Paul de Grande Fontaine (21°00'40"S 055°16'56"E) à La Plaine (20°58'55"S 055°18'54"E).

LIMITES VERTICALES

SFC / 700 ft ASFC

ORGANISMES A CONTACTER

DSAC-OI : ana.dsacoi@aviation-civile.gouv.fr